

L'UDC prête à dégainer une initiative sur le droit de vote des étrangers

Élections à Vernier Le parti devrait décider mercredi du lancement d'un texte annulant le droit de vote des étrangers au niveau communal. Les autres partis de droite se tâtent.

Marc Bretton

Battre le fer pendant qu'il est chaud... Alors que l'élection du Conseil municipal de Vernier est suspendue, l'UDC passe à l'offensive.

Son comité directeur planche sur le lancement d'une initiative pour supprimer le droit de vote des étrangers, une option dans l'ADN du parti, estime le président Lionel Dugerdil: «Pour l'UDC, le droit de vote suppose une éducation citoyenne, une formation, qui est donnée dans le cadre de la naturalisation», dit-il, appuyant de facto l'intention formulée par le député Yves Nidegger dès dimanche sur Léman Bleu.

Refus au Grand Conseil

Yves Nidegger n'aura pas à chercher très loin son initiative: il y a une dizaine de jours, il a défendu au Grand Conseil un projet d'abrogation intitulé: «Stop à la balkanisation des élections communales!»

«La citoyenneté est une et indivisible, disait-il, elle s'hérite, par le droit du sang, ou se mérite, par la naturalisation. Ce n'est qu'en restaurant la cohérence de la citoyenneté que l'on pourra restaurer l'exercice régulier des droits politiques menacés par la montée du communautarisme.»

Le député ajoutait: «Le vote par correspondance, comme les caisses à journaux non surveillées dans nos rues, cela peut marcher, mais il faut le peuple qui va avec.» La proposition avait peu convaincu, puisqu'elle avait été refusée par l'intégralité du parlement, moins l'UDC.

Mais l'élection de dimanche semble avoir fait bouger les lignes: «Genève doit supprimer le vote communal aux étrangers. L'intégration passe par la naturalisation», tonnait dimanche le conseiller national MCG Roger Golay sur les réseaux. Avis identique de Daniel Sormanni: «La culture du vote et de la démocratie directe ne se décrète pas; elle s'acquiert, le cas



La suspension des résultats du scrutin, dimanche, semble avoir fait bouger les lignes et mis en avant un sujet devenu explosif. Pierre Albouy

échéant et autant que faire se peut, par la naturalisation. Autant voir l'éléphant au milieu de la salle de notre démocratie dans cette triste affaire: le vote des étrangers. Il faut le supprimer.»

L'avis du président du MCG est moins tranché: «Notre par-

ti n'a pas été contacté et c'est un sujet très UDC», constate François Baertschi. Lui-même a-t-il un avis? «À l'époque, j'avais voté contre l'éligibilité. Mais j'ai constaté au fil des années et des stands que la mesure favorisait l'intégration. C'est en tout cas ce que

les gens concernés m'ont dit eux-mêmes.»

Au PLR, ça bouge aussi. Le conseiller national Cyril Aellen rappelle qu'il a «toujours considéré que le droit de vote était une prérogative exclusive du citoyen suisse. Toute exception à cette règle fondamentale a toujours été à mon sens une erreur. Les fraudes verniolanes ne changent rien à ma conviction.»

«Non à la récupération»

Pierre Nicollier, président du parti, pense qu'il faut décorreler la question de Vernier de celle du droit de vote. «Pour Vernier, on ne sait pas exactement qui a manipulé les votes. Il faut être prudent. La question des droits politiques peut toutefois être posée. Pour le PLR, le vote va avec la question de l'équilibre des droits et des devoirs et notamment l'obligation militaire. On peut observer aussi que la participation des étrangers est peu importante, ce qui doit nous pousser à nous interroger. La natura-

lisation avec l'engagement qu'elle suppose est peut-être un meilleur modèle d'intégration.» Les autres partis de la droite genevoise sont moins convaincus. Marc Saudan, chef de groupe de LJS, estime «exagérée» l'initiative UDC: «C'est le vote par correspondance qui est en jeu ici.» L'élu réfléchit à diverses options: un cours obligatoire pour les étrangers et la création d'un registre de signatures.

Philippe Rochetin, président du Centre, renchérit: «Comme d'habitude, les étrangers sont utilisés comme boucs émissaires. Il peut y avoir des phénomènes de vote communautaire, mais c'est l'enquête pénale qui devra déterminer qui est impliqué. Aujourd'hui la vraie question est la sécurité du vote par correspondance. Retirer le droit de vote aux étrangers ne va pas sécuriser le vote. Et pour rappel: l'UDC n'a pas soutenu deux textes du Centre pour sécuriser les votes déposés au Grand Conseil et dont nous avions sollicité un traitement en urgence.»